



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne
02320 PREMONTRE**

Marché A Procédure Adaptée

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(R.C.)**

**LOCATION LONGUE DUREE
(36 mois)
DE 23 FONTAINES A EAU**

**Date et heure limite de remise des offres :
Le mercredi 23 mai 2018 à 11h00**

ARTICLE 1. : OBJET DU MARCHÉ

1.1 Objet

La présente consultation porte sur la location longue durée (36 mois) de 23 fontaines à eau.

Elle comprend : - installation et maintenance des appareils,

- garantie totale pièces et main d'œuvre pendant toute la durée du contrat,
- dépannages sous 72h.

1.2 Forme et durée

Sa durée sera de 36 mois à compter de la date de livraison.

1.3 Prix

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du marché.

Ils comprennent : la mise à disposition des appareils

l'installation et la maintenance des appareils,

la garantie totale pièces et main d'œuvre pendant toute la durée du contrat,
le dépannage sous 72h.

1.4 Répartition

COMMUNE	BATIMENT	NOMBRE DE FONTAINES
PREMONTRE	Challenge	1
	Psycho gériatrie	1
	CPAO	1
	Accueil	1
	St Jean	1
	La Nef	1
	La Verrerie	1
	Pavillon Vert	1
	Pavillon Bleu	1
	CRAP	1
	Tilleuls	1
	La Closerie	1
	Le Nymphée	1
	USIP	1
	UAS	2
	Blanchisserie	1
	Cafétéria	2
CHAUNY	Jacques Lacan	1
SOISSONS	Foyer Thérapeutique	1
BELLEU	Centre Psychothérapique	1
LAON	Unité de Proximité	1
	TOTAL	23

ARTICLE 2. : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Visite sur site

Une visite sur site avant remise de l'offre est obligatoire :

Contacteur : Mr EVRARD au 03 23 23 66 51 ou stephane.evrard@epsmd-aisne.fr

2.1 Délai de livraison

Le titulaire aura jusqu'au 01 septembre 2018 maximum pour installer le matériel.

Les livraisons seront effectuées aux lieux indiqués sur les bons de commande.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception.

2.3 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

ARTICLE 3 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui:

A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- La lettre de candidature DC1
- Un document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat comportant les indications relatives aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
- La déclaration du candidat DC2.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet.
- La déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
- La déclaration sur l'honneur faite par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Les documents ou attestations figurant à l'article R-324-4 du code du travail.
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
- Les qualifications professionnelles.
- L'attestation des obligations Fiscales et Sociales.
- L'attestation d'Assurance.

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle NOTI 2 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

<p style="text-align: center;">MAPA : LOCATION DE FONTAINES A EAU "Ne pas ouvrir"</p>
--

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne **au plus tard le mercredi 23 mai 2018 à 11 heures.** Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques et Logistiques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES ET CRITERES D'ATTRIBUTION

L'examen des offres et l'attribution du marché sont effectués dans les conditions prévues aux articles 59 et 62 du Décret n°2016-360 du 23 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'article 52 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents manquants conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse en fonction du critère énoncé ci-dessous :

Prix (100%)

ARTICLE 6 : NOTIFICATION DES RESULTATS

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément aux dispositions des articles 99 et 101 du décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 7 : REPRISE DU MATERIEL EXISTANT

Le matériel en place sera repris par le titulaire actuel du marché à la demande de l'Epsmd.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

9.1- Renseignements techniques

EPSMD de l'Aisne
Monsieur Stéphane EVRARD
Direction des Services Techniques
02320 Prémontré
Tél : 03 23 23 66 51
Fax : 03 23 23 66 99

9.2 - Renseignements administratifs

EPSMD de l'Aisne
Monsieur PIERRET
Direction des Services Economiques, Logistiques et Technique
02320 Prémontré
Tél : 03 23 23 79 85
Fax : 03 23 23 66 07

Le candidat déclare avoir pris
connaissance du dossier et
s'engage à respecter le contenu (*)

Établi à PREMONTRE, le 10 avril 2018

L'EPSMD de l'Aisne

(*) Date et Signature du candidat